

Commune d'AILLY-SUR-NOYE

Conseil Municipal du 17 Novembre 2021

Extrait du registre des délibérations

n° 2021-11-17-04

<p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">10/11/2021</p>	<p>L'an deux mil vingt et un, le dix sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Richard BENOIT, Céline TAMPIGNY, Frédéric PINOIT, Sébastien VILLAIN, Marie-Hélène MARCEL,</p> <p>Étaient représentés : Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY, Madame Marylène FRANZ (départ à 21h17) par Madame Marie-Hélène MARCEL</p> <p>Était absents : Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO, Monsieur Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire rappelle que l'instruction comptable M14 pour les Communes vise à améliorer la lisibilité des comptes communaux.</p> <p>Pour cela, en conformité avec l'article L2321-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), elle a introduit un certain nombre de procédures et notamment la procédure de l'amortissement qui permet de retranscrire une image fidèle de la composition et de l'évolution du patrimoine communal. Dans ce cadre, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les durées d'amortissement qu'il souhaite retenir en conformité avec les règles comptables.</p> <p>Pour rappel le conseil municipal a délibéré sur ce point le 27 avril 2021. Cependant il convient de prévoir l'amortissement de plusieurs catégories de biens non prévus dans cette délibération.</p> <p>Il est proposé de fixer les durées d'amortissement par compte selon le tableau ci-après</p> <p>Sur le rapport du Maire,</p> <p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Articles L 2321-2 27°, 28° et R 2321-1</p> <p>Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux ;</p> <p>Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,</p> <p>Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 avril 2021 fixant les durées d'amortissement des biens de la collectivité.</p> <p>Considérant qu'il y a lieu de fixer les durées d'amortissement des immobilisations à compter du 1er janvier 2022, dans le cadre de la M14</p> <p>Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :</p> <p>- Fixe les durées d'amortissement par catégorie de biens comme indiqué ci-après à compter du 1er janvier 2022</p> <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents</p> <p>Pour copie conforme</p>
<p>OBJET :</p>	
<p>Budget principal</p> <p style="text-align: center;">2021</p>	
<p>Finances</p>	
<p>Amortissement</p>	


 Le Maire
 Pierre DURAND

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement
		Biens dont la valeur est inférieure à 300€ TTC	1

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

2031	Frais d'études	Frais d'études	5
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion	5
204xxx1	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Biens mobiliers, matériel et études	5
204xxx2	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement versées-Bâtiments et installations	30
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	3
2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles	3

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

2121	Plantations	Plantations	20
21321	Immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	30
2152	Installations techniques	Installation de voirie	30
21568	Outillage industriels	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	10
21578	Autre matériel et outillage de voirie	Autre matériel et outillage de voirie	10
215731	Matériel roulant	Matériel roulant	10
2158	Autres Installations, matériels et outillages techniques	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, motoculteurs	5
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	10
2182	Matériels de transport	Voitures	10
21828	Autres Matériels de transport	Tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	10
2183	Matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans	5
2184	Matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	10
2188	Installations, agencements et aménagements divers	Mobilier urbain : corbeilles à papiers de ville, rayonnage	8
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain : corbeilles à papiers de ville, rayonnage, four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs magnétophones, lave-linge, sèche-linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo, Coffres fort, armoires ignifugées, appareils de levage-ascenseurs, jeux d'enfants, bancs, équipements d'ateliers, équipements de garages, équipements sportifs, nettoyeurs, autres	10